

Contrat de location

Nom et adresse du propriétaire

Madame Bouchaud Evelyne,
10 bis, rue de l'oisière,
17740 Sainte-Marie de Ré

Tel. : 05-46-30-11-79
site :
<http://www.maison-iledere.com>

Adresse de la location

10 bis, rue de l'oisière,
17740 Sainte-Marie de Ré

La désignation et le descriptif détaillé
se trouvent en annexe à ce contrat.

Nom et adresse du locataire

M _____

Tel. : _____

Durée de la location

Elle débutera le _____ à partir de _____ 15 heures.
Et prendra fin le _____ à _____ 10 heures.

Montant de la location

Pour la période indiquée ci-dessus, le montant de la location est fixé à
_____Euros, Pour une capacité maximale de ____personnes.

En plus de la location, les charges d'EAU et d'ELECTRICITE seront facturées au preneur,
après relevé des compteurs.

Conditions de la location

ARRHES : 25 % du montant de la location, soit la somme de _____Euros, déductibles
du prix de la location, à verser en retournant 2 exemplaires du contrat signés.

SOLDE : à l'entrée en jouissance, après état des lieux et accord des parties, le locataire versera
le solde de la location, soit la somme de _____Euros.

DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION :

Son montant est de _____Euros.

A verser au début de location après état des lieux. Il sera restitué en fin de séjour, diminué, s'il
y a lieu, des dégâts, de la perte ou du bris d'objets, du nettoyage éventuel. Si le cautionnement
s'avère insuffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme après inventaire de sortie.

Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. A son départ, il s'engage à rendre la location **AUSSI PROPRE** qu'il l'a trouvée à son arrivée.

Animaux

La présence d'animaux, sous la responsabilité de leur propriétaire, fera l'objet d'une entente préalable.

Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme.

a) avant l'entrée en jouissance :

En règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire. Toutefois, elles seront restituées quand la location aura pu être faite pour la même période et au même prix.

b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat :

Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :

- le présent contrat devient nul
- les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde de la location
- le propriétaire peut disposer de la location

c) en cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Assurances

Le loueur est responsable des dommages survenant de son fait. Il a donc intérêt à vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il est souhaitable qu'il s'informe auprès de son assureur.

Litige

Toute réclamation du locataire doit être faite au propriétaire dans les 48 heures à compter du jour d'arrivée. Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat. En cas de désaccord et à défaut d'entente amiable, tout litige relèvera de la compétence du tribunal du lieu de la location.

Signature du contrat

Le locataire apposera sa signature précédée de la mention « *lu et approuvé* », et ses initiales en chaque bas de page.

Date et signature du propriétaire :

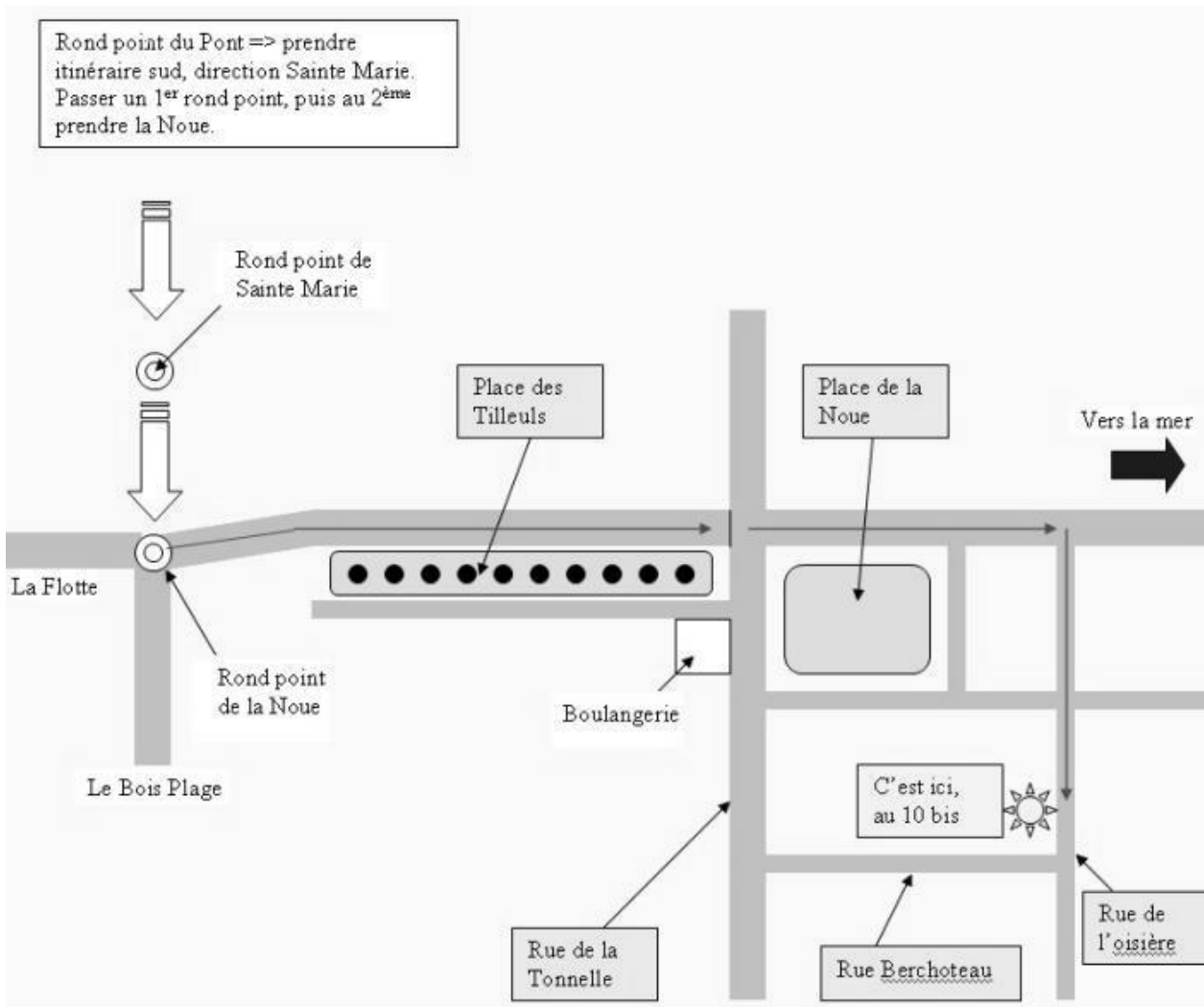
Le
Signature :

Date et signature du locataire :

M
se déclare d'accord sur cette location après
avoir pris connaissance des
renseignements s'y rapportant.

Le
Signature précédée de « Lu et
approuvé » :

Itinéraire :



Désignation et descriptif

La location se compose d'une maison indépendante F3 et d'un jardin clos avec parking privé pour une voiture. Elle se situe dans un quartier calme du village, à 300 m de la plage et 300 m de la place de La Noue. L'isolation de qualité et la ventilation permettent une utilisation en toute saison.

La maison :

- Salle de séjour : Un couchage clic clac
Un meuble de rangement (vaisselle complète, etc ...)
Une télévision, télécommande,
Téléphone avec carte France Télécom

- Chambre : Un couchage 140, traversin, couvertures, couette
Un placard
Table et fer à repasser
Tapis

- Chambre 2 : 2 couchages 90, traversins, couvertures, couettes
Un placard
Un bureau
Un tapis

- Cuisine aménagée : Une gazinière avec four
Un frigo-congélateur
Un four micro-onde
Un lave-vaisselle
Hotte d'aspiration
Petit électroménager (cafetière, grille pain, ...)
Ustensiles de cuisines divers, etc ...
Table
5 chaises

- Salle d'eau : Lave linge
Porte serviette
Tapis
Lavabo
Cabine de douche
Ventilation

- Wc

- Jardin : Salon de jardin sur terrasse
Parasol (et pied de maintien)
Chaises longues
Abri vélos
Barbecue